

LES INDICES SECTORIELS * (BASE 1 000 LE 31/12/2005)

CODE ICB	INDICES	INDICE DU JOUR	VARIATION DU JOUR	VARIATION SUR L'ANNEE
8000	INDICE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	1517,45	0,05%	4,37%
8300	INDICE DES BANQUES	1509,67	0,09%	3,65%
8700	INDICE DES SERVICES FINANCIERS	1662,28	-0,91%	11,21%
5000	INDICE DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS	1865,14	1,31%	-5,85%
3000	INDICE DES BIENS DE CONSOMMATION	1789,58	1,57%	28,13%
3300	INDICE DE L'AUTOMOBILE ET ÉQUIPEMENTIERS	848,84	-0,64%	-7,69%
2000	INDICE DES INDUSTRIES	776,29	-1,16%	-24,79%

COTATION ÉLECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE = MARCHÉ DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 11 - CONTINU A	COURS DE RÉFÉRENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
1	10	3,000	04-05-2007	MONOPRIX - Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis	67,200	67,000	67,200	67,200	67,000		
2	5	2,600	25-05-2006	SFBT - Société Frigorifique et Brasserie de Tunis	70,640	71,000	71,980	71,980	71,000		
3	1	0,950	01-07-2000	TUNISAIR - Société Tunisienne de l'Air	3,810	3,710	3,900	3,900	3,700		
4	20	1,800	26-06-2006	BTE - Banque de Tunisie et des Emirats (ADP)	30,860	30,800	30,800	30,800	30,540		
5	1	2,200	20-04-2007	SPDIT - Sté de Place. et de Dévelop. Indus. et Touris. - SICAF	6,310	6,120	6,490	6,490	6,120		
6	5	0,400	10-07-2003	Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	7,500	7,550	7,520	7,550	7,460		
7	10	1,100	12-06-2006	BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	38,000	37,980	38,000	38,000	37,980		
8	5	0,500	06-06-2007	BH - Banque de l'Habitat	20,380	20,000	20,000	20,000	19,770		
9	5	1,500	20-06-2006	TL - Tunisie Leasing	13,800	13,400	13,800	13,800	13,400		
10	10	2,200	29-05-2007	BT - Banque de Tunisie	91,180	90,020	92,000	92,000	90,000		
11	5	0,300	05-07-2006	STB - Société Tunisienne de Banque	10,400	10,470	10,710	10,710	10,210		
12	10	0,800	11-06-2007	BNA - Banque Nationale Agricole	16,000	15,800	16,480	16,480	15,520		
13	1	0,800	31-05-2006	ATB - Arab Tunisian Bank	5,180	5,000	5,100	5,100	4,950		
14	10	0,500	10-07-2003	UIB - Union Internationale de Banques	15,230	15,000	15,200	15,200	15,000		
15	5	1,350	01-06-2007	SIMPAR - Société Immobilière et de Participation	32,500					B	31,040
16	5	0,500	26-06-2006	SMG - Société Magasin Général	30,460	30,020	30,000	30,020	30,000		
17	10	1,000	15-08-2006	SOTETEL - Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications	20,740	20,740	21,360	21,360	20,120		
18	1	0,900	10-07-2006	SOTUMAG - Société Tunisienne des Marchés de Gros	1,910	1,870	1,930	1,930	1,870		
19	1	1,000	24-08-2005	SIAME - Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques	2,300	2,200	2,260	2,260	2,200		
20	5	0,510	15-09-2006	ELECTROSTAR	12,900	12,700	13,190	13,200	12,700		
21	5	0,950	18-07-2006	SOTRAPIL - Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines	31,020	31,000	30,800	31,000	30,100		
22	5	0,750	30-05-2006	SIPHAT - Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie	20,180	20,180	20,000	20,180	20,000		
23	1	0,500	30-06-2004	SOMOCER - Société Moderne de Céramique	2,720						
24	1	0,150	14-05-2007	GIF FILTER SA - Société Générale Industrielle de Filtration	3,200	3,210	3,120	3,210	3,110		
25	1	0,900	03-07-2006	ASSAD - Société l'Accumulateur Tunisien Assad	3,850	3,850	3,840	3,850	3,840		
26	1	0,300	13-07-2006	KARTHAGO AIRLINES	8,450	8,200	8,410	8,410	8,200		
27	1	0,500	03-07-2006	SITS - Société Immobilière Tuniso-Séoudienne	2,260	2,240	2,250	2,250	2,200		
28	5	0,300	21-05-2007	EL WIFACK Leasing	6,670						
29	1	0,220	15-05-2007	Société ESSOUKNA	4,660	4,660	4,600	4,660	4,590		

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 12 - FIXING A	COURS DE RÉFÉRENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
30	10	0,600	15-06-2006	LA CARTE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne (CI)	21,600				
31	25	7,000	22-08-2006	Air Liquide Tunisie	184,300	184,600	184,600		
32	5	1,000	18-05-2007	UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	32,620	32,620	32,600		
33	10	1,500	03-04-2007	Placements de Tunisie - SICAF	35,000				
34	10	0,650	16-07-1996	PBHT - Palm Beach Hôtels Tunisia	5,190				
35	5	1,500	04-06-2007	ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances	46,680				
36	10	3,500	15-05-2007	ICF - Société des Industries Chimiques du Fluor	54,960				
37	4	0,300	01-07-1998	TL - Tunisie Lait - S.A.	4,570				
38	10	0,800	01-06-2006	AMEN BANK	26,100	25,420	* 25,420	B	25,320
39	10	2,250	14-05-2007	ALKIMIA - Société Chimique	43,600	44,900	44,900		
40	6,5	0,700	31-05-2007	TUNINVEST SICAR - Société Tunisienne d'Investissement à Capital Risque	10,800	10,500	10,500		
41	5	1,500	08-05-2007	CIL - Compagnie Internationale de leasing	13,100	12,710	* 12,710	B	12,710
42	10	1,300	02-06-2006	ATL - Arab Tunisian Lease	28,980	28,980	28,800		
43	10	1,000	15-05-2002	STIP - Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques	3,770	3,770	3,770		
44	10	1,000	09-07-2001	STAR - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	15,600	15,590	15,600		
45	5	0,500	17-07-2006	EL MAZRAA	11,000				
46	10	0,600	01-09-2003	SOTUVER - Société Tunisienne de Verreries	12,000				
47	10	0,600	01-07-2004	GL - General Leasing	7,500				
48	5	0,500	04-08-2006	STEQ - Société Tunisienne d'Équipement	12,500	12,500	12,500		

H : Réservation à la Hausse

B : Réservation à la Baisse

* : Cours du Premier Fixing

* Ne sont publiés que les indices sectoriels composés d'un minimum de 4 valeurs et dont la capitalisation représente plus de 2% de l'indice TUNINDEX : Comité des indices boursiers du 22/12/2005. Pour plus d'informations consulter notre rubrique sur le site web « pour tout connaître sur les indices de la Bourse ».

NB : Les valeurs ci-après ont procédé à une réduction de la valeur nominale : **ATB (5 à 1), SITS (5 à 1), TUNISAIR (5 à 1), SOTUMAG (10 à 1), T. Leasing (10 à 5), SOMOCER (5 à 1), SIAME (10 à 1), ASSAD (5 à 1), SPDIT (8 à 1), CIL (10 à 5).**

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE = MARCHÉ OBLIGATAIRE

N°	GROUPE 21 - CONTINU A VALEURS	DERNIERE ECHANANCE	ECHANANCE PRECEDENTE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS *	RESERVATION	
								INDICATEUR	SEUIL EN %
LES BONS DE TRESOR ASSIMILABLES - B T A									
49	BTA 10ANS 6.5% MARS 2009	V. F. : 1 000 Dinars	B0309	10-03-2009		101,400			
50	BTA 10ANS 6.75% AVRIL 2010	V. F. : 1 000 Dinars	B0410	12-04-2010	102,130	102,130	11,803		
51	BTA 12ANS 8.25% JUILLET 2014	V. F. : 1 000 Dinars	B0714	09-07-2014		110,370			
52	BTA 5ANS 6.75% JUIN 2008	V. F. : 1 000 Dinars	B0608	11-06-2008		103,083			
53	BTA 10ANS 5.75% AVRIL 2014	V. F. : 1 000 Dinars	B0414	14-04-2014		104,860			
55	BTA 3ANS 5.625% JUILLET 2007	V. F. : 1 000 Dinars	B0707	13-07-2007	100,010	100,010	51,781		
56	BTA 10ANS 7% FEVRIER 2015	V. F. : 1 000 Dinars	B0215	08-02-2015		101,470			
57	BTA 6ANS 6% MARS 2012	V. F. : 1 000 Dinars	B0312	15-03-2012		99,100			
58	BTA 7ANS 6.1% OCTOBRE 2013	V. F. : 1 000 Dinars	B1013	11-10-2013		98,000			
59	BTZ 10ANS OCTOBRE 2016	V. F. : 1 000 Dinars	Z1016	11-10-2016		52,320			
60	BTA 15ANS 6.9% MAI 2022	V. F. : 1 000 Dinars	B0522	09-05-2022		97,450			
LES EMPRUNTS									
61	BTE	EO BTEI 2004 7ans AP à TMM+1.25% 2 ans de franchise j. 25/06	OBTE	25-06-2011	25-06-2006	100,000			
62	ATTIJARI BANK	OCA ATTIJARI BANK 2006 Sans IF à 4.82% j. 18/01	OCTJ6	18-01-2012		100,000			
63	BIAT	EO BIAT 2002 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 10/12	OBIAT2	09-12-2009	09-12-2006	99,300			
64	BH	EO BH1 7ans AP à TMM+1.25% 2 ans de franchise j. 31/12	OBH1	31-12-2008	31-12-2006	99,000			
65	TUNISIE LEASING	EO TUNISIE LEASING 2002/1 Sans AP à 7.4% j. 24/09	OTS21	24-09-2007	24-09-2006	101,000			
66		EO TUNISIE LEASING 2002/2 Sans AP à 7.4% j. 30/04	OTS22	30-04-2008	30-04-2007	100,000			
67		EO TUNISIE LEASING 2003/1 Sans AP à 7.4% j. 30/01	OTS31	30-01-2009	30-01-2007	100,760			
68		EO TUNISIE LEASING 2004/1 Sans AP à 7.4% j. 30/04	OTS41	30-04-2009	30-04-2007	99,700			
69		EO TUNISIE LEASING 2004 / 2 Sans AP à 7% j. 31/03	TS42F	31-03-2010	31-03-2007	100,000			
70		EO TUNISIE LEASING 2004 / 2 Sans AP à TMM+1.4% j. 31/03	TS42V	31-03-2010	31-03-2007	100,000			
71		EO TUNISIE LEASING 2005-1 Sans AP à 7% j. 28/10	TS51F	28-10-2010	28-10-2006	100,000			
72		EO TUNISIE LEASING 2005-1 Sans AP à TMM+1.4% j. 28/10	TS51V	28-10-2010	28-10-2006	100,000			
73		EO TUNISIE LEASING 2006/1 Sans AP à 6.5% j. 15/11	TS61F	15-11-2011		99,350			
74		EO TUNISIE LEASING 2006/1 Sans AP TMM+1.0% j. 15/11	TS61V	15-11-2011		100,000			
75	UBCI	EO UBCI 2001 7ans IF à TMM+0.75% j. 31/12	QUBCI1	31-12-2008	31-12-2006	99,000			
76	AMEN BANK	EO AMEN BANK 2001 10ans AP à TMM+1% j. 11/04	OABI	11-04-2012	11-04-2007	100,000			
77		EO AMEN BANK 2006 10ans AP à TMM+1% j. 29/01	OAB6	29-01-2017		99,630			
78	C I L	EO CIL 2002/2 Tr. A 7ans AP à 7.5% 2 ans de franchise j. 16 / 09	OCL2A	16-09-2009	16-09-2006	100,000			
79		EO CIL 2002/2 Tr. B 7ans AP à TMM+1.25% 2 ans de franchise j. 16 / 09	OCL2B	16-09-2009	16-09-2006	100,000			
80		EO CIL 2002 / 3 7ans AP à 7.5% 2 ans de franchise j. 31/03	OCL3F	31-03-2010	31-03-2007	98,500			
81		EO CIL 2002 / 3 7ans AP à TMM+1.25% 2 ans de franchise j. 31/03	OCL3V	31-03-2010	31-03-2007	100,000			
82		EO CIL 2003 / 1 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 20/10	OCL31	20-10-2010	20-10-2006	100,000			
83		EO CIL 2003 / 1 7ans AP à TMM+1.25% 2 ans de franchise j. 20/10	OCL32	20-10-2010	20-10-2006	100,000			
84		EO CIL 2004 / 1 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 30/09	OCL41	30-09-2011	30-09-2006	100,000			
85		EO CIL 2004 / 1 7ans AP à TMM+1.25% 2 ans de franchise j. 30/09	OCL42	30-09-2011	30-09-2006	100,000			
86		EO CIL 2004 / 2 Sans AP à 7% j. 31/03	CL42F	31-03-2010	31-03-2007	99,000			
87		EO CIL 2004 / 2 Sans AP à TMM+1.25% j. 31/03	CL42V	31-03-2010	31-03-2007	100,000			
89		EO CIL 2005 / 1 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 14/10	CLS1F	14-10-2012	14-10-2006	99,190			
90		EO CIL 2005 / 1 7ans AP à TMM+1.25% 2 ans de franchise j. 14/10	CLS1V	14-10-2012	14-10-2006	100,000			
91	BTKD	EO BTKD 2002 Sans AP à 7.4% j. 20/11	OBTK2	20-11-2007	20-11-2006	100,000			
92		EO BTKD 2006 Sans AP à 6.25% j. 18/12	OBTK6	18-12-2011		99,500			
93	A T L	EO ATL 2000/1 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 01/08	OATO1	31-07-2007	31-07-2006	100,000			
94		EO ATL 2002/1 Sans AP à 7.4% j. 15/10	OAT21	15-10-2007	15-10-2006	100,000			
95		EO ATL 2002/2 Sans AP à 7.4% j. 15/04	OAT22	15-04-2008	15-04-2007	100,000			
96		EO ATL 2003 / 1 Sans AP à 7.4% j. 15/03	OAT3A	15-03-2009	15-03-2007	98,600			
97		EO ATL 2003 / 1 Sans AP à TMM+1.5% j. 15/03	OAT3B	15-03-2009	15-03-2007	100,000			
98		EO ATL 2004 / 1 Sans AP à 7.25% j. 16/08	OAT4F	16-08-2009	16-08-2006	100,000			
99		EO ATL 2004 / 1 Sans AP à TMM+1.5% j. 16/08	OAT4V	16-08-2009	16-08-2006	100,000			
100		EO ATL 2004 / 2 Sans AP à 7% j. 31/03	AT42F	31-03-2010	31-03-2007	100,000			
101		EO ATL 2004 / 2 Sans AP à TMM+1.25% j. 31/03	AT42V	31-03-2010	31-03-2007	100,000			
102		EO ATL 2006 / 1 7ans AP à 6.5% j. 2 ans de franchise j. 15/06	ATL6	15-06-2013		99,720			
103	MEUBLATEX S.A.	EO MEUBLATEX 2001 Tr. A Gar. BS 7ans AP à 7.5% 2 ans de franchise j. 11/09	OMBXA	10-09-2009	10-09-2006	100,000			
104		EO MEUBLATEX 2001 Tr. B Gar. AB 7ans AP à 7.5% 2 ans de franchise j. 11/09	OMBXB	10-09-2009	10-09-2006	100,000			
105		EO MEUBLATEX 2001 Tr. C Gar. BIAT 7ans AP à 7.5% 2 ans de franchise j. 11/09	OMBXC	10-09-2009	10-09-2006	100,000			
106	UTL	EO UTL 2004 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 31/03	OUTL4	31-03-2012	31-03-2007	99,830			
107		EO AL 2001-1 7ans AP à 7.5% j. 29/08	OAL1A	30-09-2012	30-09-2006	99,130			
108	AMEN LEASE	EO AL 2001-1 10ans AP à 7.75% j. 29/08	OAL1B	29-08-2008	29-08-2006	99,880			
109		EO AL 2001-2 7ans AP à 7.5% j. 31/12	OAL1C	29-08-2011	29-08-2006	100,000			
110		EO AL 2002-1 7ans AP à 7.5% j. 16/10	OAL21	30-12-2008	30-12-2006	100,000			
111	EL MOURADI	EO EL MOURADI 2002 Tr. A Gar. SB 7ans AP à 7.5% 2 ans de franchise j. 30/08	OMRDA	15-10-2009	15-10-2006	100,000			
112		EO EL MOURADI 2002 Tr. B Gar. UB 7ans AP à 7.5% 2 ans de franchise j. 30/08	OMRDB	29-08-2009	29-08-2006	100,000			
113	EL MAZRAA	EO EL MAZRAA 2001 7ans AP à 7.25% 2 ans de franchise j. 11/01	OMAZ1	29-08-2009	29-08-2006	100,000			
114	SOTLUEVER	EO SOTLUEVER 2002 7ans IF à TMM+2% j. 20/02	OSTV2	11-01-2009	11-01-2007	100,000			
115	BATAM	EO BATAM 2001 7ans AP à 7.5% 2 ans de franchise j. 15/12 **	OBAT1	20-02-2009	20-02-2007	100,000			
116	GENERAL LEASING	EO GL 2001 7ans AP à 7.40% 2 ans de franchise j. 20/07	OGL1B	15-12-2003		100,000			
117		EO GL 2001-2 7ans AP à 7.5% 2 ans de franchise j. 21/12	OGL12	19-07-2008	19-07-2006	100,000			
118		EO GL 2002-1 7ans AP à 7.5% 2 ans de franchise j. 10 / 07	OGL21	31-12-2008	31-12-2006	100,000			
119		EO GL 2003-1 7ans AP à 7.5% 2 ans de franchise j. 20/07	OGL31	10-07-2009	10-07-2006	100,000			
120		EO GL 2003-2 7ans AP à 7.5% 2 ans de franchise j. 20/02	OGLAF	30-07-2010	30-07-2006	100,000			
121		EO GL 2003-2 7ans AP à TMM+1.25% 2 ans de franchise j. 20/02	OGLBV	20-02-2011	20-02-2007	99,650			
122		EO GL 2004 / 1 Sans AP à 7.25% j. 12/01	OGL41	20-02-2011	20-02-2007	100,000			
123	JERBA MENZEL	EO Jerba Menzel 2001 Tr. A Gar. BNA 7ans IF à 7.75% j. 11/05	OJMB1A	12-01-2010	12-01-2007	100,000			
124		EO Jerba Menzel 2001 Tr. B Gar. BS 7ans IF à 7.75% j. 11/05	OJMB1B	11-05-2008	11-05-2007	100,000			
125	PALM MARINA	EO P M 2001 Tr. A Gar. BNA 7ans AP à 7.25% 2 ans de franchise j. 11/05	OJMB1A	11-05-2008	11-05-2007	103,000			
126		EO P M 2001 Tr. B Gar. BS 7ans AP à 7.25% 2 ans de franchise j. 11/05	OPM1A	11-05-2008	11-05-2007	100,000			
127	MODERN LEASING	EO ML 2001 Tr. A Gar. SB 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 21/12	OPM1B	11-05-2008	11-05-2007	101,480			
128		EO ML 2001 Tr. B Gar. UB 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 21/12	OML1A	21-12-2008	21-12-2006	99,000			
129		EO ML 2001 Tr. C Gar. BIAT 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 21/12	OML1B	21-12-2008	21-12-2006	99,000			
130		EO ML 2001 Tr. D Gar. BH 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 21/12	OML1C	21-12-2008	21-12-2006	100,000			
131	AIL	EO AIL 2005 Tr. 1 Gar. BNA 7ans AP 6.5%	OAI5A	16-08-2010	16-08-2006	100,000			
132		EO AIL 2005 Tr. 2 Gar. BTKD 7ans AP 6.5%	OAI5B	16-08-2010	16-08-2006	100,000			
133	TSIE FACTORING	EO TUNISIE FACTORING 2002 Sans AP à 7.6% j. Le: 31 / 05	OTF2	31-05-2007	31-05-2007	99,340			
134	PANOBOIS	EO PANOBOIS 2001 Tr. A Gar. BNA 7ans AP à 7.5% 2 ans de franchise j. 31/05	OPANA	31-05-2009	31-05-2007	100,000			
135		EO PANOBOIS 2001 Tr. B Gar. BS 7ans AP à 7.5% 2 ans de franchise j. 31/05	OPANB	31-05-2009	31-05-2007	100,000			
136	TOUTA	EO TOUTA 2002 Tr. A Gar. UB 7ans AP à 7.5% 2 ans de franchise j. 25 / 09	OTOTA	24-09-2009	24-09-2006	100,000			
137		EO TOUTA 2002 Tr. B Gar. BIAT 7ans AP à 7.5% 2 ans de franchise j. 25 / 09	OTOTB	24-09-2009	24-09-2006	99,360			
138	SEPCM	EO SEPCM 2002 Gar. BS 7ans AP à 7.5% j. 01 / 04	OSEPC	31-03-2010	31-03-2007	98,700			
139	MOURADI AFRICA	EO AFRICA 2003 Tr. A Gar. BS 7ans AP à 7.5% 2 ans de franchise j. 17/09	OAFRA	16-09-2010	16-09-2006	100,000			
140		EO AFRICA 2003 Tr. B Gar. BH 7ans AP à 7.5% 2 ans de franchise j. 17/09	OAFRB	16-09-2010	16-09-2006	99,700			
141		EO AFRICA 2003 Tr. C Gar. ATB 7ans AP à 7.5% 2 ans de franchise j. 17/09	OAFRC	16-09-2010	16-09-2006	100,000			
142		EO AFRICA 2003 Tr. D Gar. BNA 7ans AP à 7.5% 2 ans de franchise j. 17/09	OAFRD	16-09-2010	16-09-2006	100,000			
143	EL KANTAOUI	EO SELIMA CLUB 2002 Tr. A Gar. AB 7ans AP à 7.5% 2 ans de franchise j. 19/06	OSLMA	18-06-2010	18-06-2006	100,000			
144		EO SELIMA CLUB 2002 Tr. B Gar. BIAT 7ans AP à 7.5% 2 ans de franchise j. 19/06	OSLMB	18-06-2010	18-06-2006	100,000			

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE = LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING A	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
159				MONOPRIX (da. 1 / 7. cp. 7. 11/06/1996 - MNPDA)	11,300				
160				SFBT (da. 1 / 2. 29/12/1997 - SFBDA)	151,900				
161				SFBT (da. 1 / 6. 01/06/1999 - SFB99)	43,140			B	
162				SFBT (da. 1 / 7. 01/06/2000 - SFB00)	32,160			B	
163				SFBT (da. 1 / 2. 27/04/2001 - SFBT1)	73,260			B	
164				SFBT (da. 1 / 2. 11/04/2002 - SFB02)	46,600			B	
165				SFBT (da. 1 / 12. 23/05/2006 - SFB06)	6,410	6,410	* 6,410	H	
166				SFBT (da. 1 / 13. 14/05/2007 - SFB07)	5,430			B	
167				TUNISAIR (da. 23/30. cp. 1. 15/07/1996 - TAIDA)	4,660			B	
168				TUNISAIR (da. 1/10. cp. 4. 01/09/1997 - TAI04)	0,550			B	
169				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/1999 - TAI99)	0,490			B	
170				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/2000 - TAI00)	0,450			B	
171				TUNISAIR (da. 1/10. 02/07/2001 - TAI01)	0,400			B	
172				TUNISAIR (da. 1/22. 31/08/2006 - TAI06)	0,170			B	
173				ATTIJARI BANK (da. 3/50. cp. 36. 01/10/1996 - BSDA)	0,630				
174				ATTIJARI BANK (da. 1/25. cp. 39. 01/09/1997 - BS39)	0,410				
175				BIAT (da. 4/60. cp. 32. 16/02/1998 - BIA32)	2,990				
176				BIAT (da. 1/24. cp. 36. 31/12/1999 - BIA36)	1,850			B	
177	10			BIAT NS lib. ¼ j 01-01-2007 - BINS6	29,300			B	
178				BH (da. 1/19. cp. 8. 14/07/1997 - BHDA)	1,430			B	
179				BH (da. 1/20. cp. 12. 15/09/1999 - BH12)	1,280			B	
180				BH (da. 1/25. cp. 14. 14/02/2000 - BH14)	0,990			B	
181				BH (da. 1/15. 28/05/2007 - BHDA7)	1,300	1,360	1,360		
182	5			BH NG j 01-07-2007 - BHN7	19,520				
183				BH (ds. 2/5. du 28/05/2007 au 22/06/2007 - BHDST)	0,600	0,420	0,420		
184				Tunisie Leasing (da. 1/19. cp. 10. 24/07/1996 - TLSDA)	1,880			B	
185				Tunisie Leasing (da. 1/4. 03/12/2001 - TLD01)	7,080				
186				Tunisie Leasing (da. 1/5. 02/12/2002 - TLS02)	4,550				
187				Tunisie Leasing (da. 1/6. 18/12/2003 - TLS03)	3,120			B	
188				Tunisie Leasing (da. 1/7. 06/12/2004 - TLS04)	2,220			B	
189	5			Tunisie Leasing NS j 01-07-2006 - TLSNS	13,420	12,750	12,760		
190				Tunisie Leasing (da. 1/55. 01/03/2007 - TLS07)	0,240			H	
191	5			Tunisie Leasing NG j 01-01-2007 - TLGN7	13,050			B	
192				BT (da. 1/14. cp. 144. 15/07/1996 - BTDA)	16,180				
193				BT (da. 3/10. cp. 149. 15/05/1999 - BT149)	51,900				
194				BT (da. 1/7. cp. 154. 03/12/2001 - BT154)	21,540				
195				BT (da. 1/2. 23/05/2006 - BTDA6)	46,100				
196				Air Liquide Tunisie (da. 1/4. 06/09/1999 - ALQDA)	103,700			B	
197				Air Liquide Tunisie (da. 1/6. 22/06/2001 - ALQ01)	59,320			H	
198				Air Liquide Tunisie (da. 1/6. 16/09/2002 - ALQ02)	49,840			B	
199				Air Liquide Tunisie (da. 1/8. 02/09/2003 - ALQ03)	32,500				
200				Air Liquide Tunisie (da. 1/10. 07/09/2004 - ALQ04)	23,040				
201				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 06/09/2005 - ALQ05)	17,230			H	
202				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 07/09/2006 - ALQ06)	15,380				
203				UBCI (da. 1/6. Cp. 76. 01/09/2000 - UBC00)	8,470			B	
204				UBCI (da. 3/7. 01/07/2004 - UBC04)	15,090			B	
205	10	0,900	16-08-1999	PBHT - Palm Beach Hôtels Tunisia (ADP)	4,600				
206				PBHT (da. 3/100. cp. 2. 01/06/1996 - PALDA)	0,160				
207				AMEN BANK (da. 3/37. cp. 26. 25/12/1995 - AB26)	2,940				
208				AMEN BANK (da. 3/40. cp. 29. 20/10/1997 - AB29)	2,540			B	
209				AMEN BANK (da. 2/59. cp. 34. 24/01/2000 - AB34)	1,100				
210				AMEN BANK (da. 1/27. cp. 38. 01/08/2001 - AB38)	1,140			B	
211				ATB (da. 1/7. 09/11/2005 - ATBDA)	0,720			B	
212				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 2. 23/06/1997 - ALKDA)	6,850			B	
213				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 4. 23/06/1998 - AKL04)	6,160				
214				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 10. 24/06/2003 - AKL03)	5,320			B	
215				SIMPAR (da. 1/5. cp. 23. 02/07/2001 - SIM01)	7,520				
216				CIL (da. 1/4. 28/05/2007 - CIL07)	3,280				
217				STIP (da. 1/10. cp. 23. 21/07/2003 - STIP03)	0,380			B	
218				SMG (da. 1 / 2. Cp. 4. 20/06/1996 - MGDA4)	16,100				
219				SOTETEL (da. 1/6. 02/07/2001 - SOT01)	7,980			B	
220				SOTETEL (da. 1/5. 05/07/2002 - SOT02)	7,480			B	
221				SOTETEL (da. 1/5. 01/07/2003 - SOT03)	5,670			B	
222				SOTETEL (da. 1/10. 15/07/2004 - SOT04)	2,350			B	
223				SOTETEL (da. 1/22. 01/09/2006 - SOT06)	0,970			B	
224				SOTUVER (da. 1/24. 20/07/1999 - STVDA)	0,830				
225				SOTUVER (da. 1/25. 01/07/2000 - STV00)	0,770				
226				SOTUVER (da. 3/34. 02/07/2001 - STV01)	1,510				
227				SOTUVER (da. 3/10. 24/06/2002 - STV02)	3,780				
228				SIAME (da. 5/11. 03/01/2000 - SIADA)	1,730				
229				SIAME (da. 1/10. cp. 4. 19/06/2000 - SIAM4)	0,320				
230				SIAME (da. 1/8. cp. 6. 16/04/2001 - SIAM1)	0,340			B	
231				SIAME (da. 1/25. 28/07/2004 - SIA04)	0,090			B	
232				STEQ (da. 2/5. 08/04/2002 - STQDA)	5,620			B	
233				ELECTROSTAR (da. 1/6. 01/08/2001 - LSTR1)	2,300			B	
234				SOTRAPIL (da. 1/10. 24/07/2003 - SPL3)	3,320			B	
235				SOMOCER (da. 1/7. 01/08/2003 - SOMC3)	0,400				
236				ASSAD (da. 1/9. 01/07/2005 - ASSDA)	0,450			B	
237				SITS (da. 1/9. 28/03/2007 - SITDA)	0,240			H	
238	I			SITS NG j 01-01-2007 - SITNG	2,140			B	
239	I			SITS NS j 01-01-2007 - SITNS	2,140				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

* : Cours du Premier Fixing

MARCHE HORS - COTE TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 13 - FIXING B	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
240	5	0,500	01-09-1996	AMS - Les Ateliers Mécaniques du Sahel	3,090				
241	10	0,600	01-02-2007	SITEX - Société Industrielle des Textiles	7,280				
242	5	0,350	01-07-2005	STS - Société Tunisienne du Sucre	19,720				
243	5	0,700	25-04-2007	SALIM - Société d'Assurances SALIM	5,790				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

* : Cours du Premier Fixing

MARCHE HORS - COTE LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 33 - FIXING B	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
244				AMS (da. 1/10. 01/07/1998 - AMSDA)	0,390			B	
245				AMS (da. 1/40. 01/07/1999 - AMS99)	0,090			B	
246				AMS (da. 1/50. 16/07/2001 - AMS01)	0,070			B	
247				AMS (da. 1/51. 15/07/2002 - AMS02)	0,070			B	
248				AMS (da. 1/26. 01/08/2003 - AMS03)	0,130			B	
249				AMS (da. 1/9. 09/08/2004 - AMS04)	0,340			B	
250				SALIM (da. 1/2. cp. 2. 12/05/2003 - SALDA)	3,800				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

* : Cours du Premier Fixing

COTATION SUR PANNEAUX

COTE DE LA BOURSE = MARCHE OBLIGATAIRE

VALEURS		DERNIERE ECHANGE	ECHANGE PRECEDENTE	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	CLOTURE EN DINARS
BTNB						
BTNB Novembre 1997 10ans AP 8,63 % VF : 100 dinars						
EMPRUNTS						
AMEN LEASE	E. O. AMEN LEASE 2000-2 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 01/12	30-11-2007	30-11-2006			
SOCIETE HELA D'ELECTROMENAGER ET DE CONFORT	E. O. BATAM 2000 5ans AP à 7,75% j. 16/05 **		16-05-2004			
SOCIETE DJERBA AGHIR	E. O. DJERBA AGHIR 2000 Gar. BTE 10ans AP à 7% 2 ans de franchise j. : 01 / 04	31-03-2010	31-03-2007			
	E. O. DJERBA AGHIR 2000 Gar. BTKD 10ans AP à 7% 2 ans de franchise j. : 01 / 04	31-03-2010	31-03-2007			
SOCIETE TOURISTIQUE ET BALNEAIRE HOTEL HOURIA	E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. A Gar. STB 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2007			
	E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. B Gar. BTKD 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2007			
	E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. C Gar. BTL 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2007			
	E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. D Gar. BTQI 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2007			
SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - PENELOPE	E. O. PENELOPE 2001 Gar. BTE 7ans AP à 7,50% 2 ans de franchise j. 01/11	31-10-2008	31-10-2006			

* : Emprunts pris en charge par la STICODEVAM

** : Cet emprunt a fait l'objet d'une décision de rééchelonnement publiée par avis au bulletin du CMF du 16 septembre 2005.

COTE DE LA BOURSE = LIGNES SECONDAIRES

N° COUPON	PARITE	DATE DE NEGOCIATION		VALEURS	CLOTURE PRECEDENTE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS
		DATE	MONTANT						
DROITS D'ATTRIBUTION									
34	1/6	15-08-94		ASTREE - COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCE	6.000				
27					2.500				
24	2/18	03-01-94		BIAT - BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE	4.010				
27	1/28	15-12-94			0.310				
29	1/29	18-12-95			0.810				
15	1/2			BNA - BANQUE NATIONALE AGRICOLE	10.000				
21	1/3				2.604				
27	1/3				6.510				
33	1/4	01-01-86			3.906				
41	1/11	01-10-91			1.302				
45	1/20	15-02-94			0.682				
49	1/30	02-05-95			0.440				
29	3/50	03-08-92		BS - BANQUE DU SUD	0.720				
33	1/15	20-01-95			1.000				
123	3/5	19-08-05		BT - BANQUE DE TUNISIE	9.000				
132	2/5				9.000				
138	1/10	29-07-05			9.000				
141	1/10	19-08-05			9.000				
40	2/15	25-03-91		STB - SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	1.600				
46	1/24	18-01-93			0.500				
49	1/25	18-07-94			0.480				
59	1/10	02-09-91		UBCI - UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE	3.200				
63	1/6	01-09-93			10.500				
66	1/8	01-09-94			0.800				
69	1/10	11-09-95			1.000				
4	1/16	11-05-93		TUNISIE LEASING	2.530				
6	1/17	11-04-94			2.200				
8	1/18	15-05-95			2.000				
40	1/5	01-11-91		AIR LIQUIDE TUNISIE	25.000				
5	1/14	01-01-96		BH - BANQUE DE L'HABITAT	1.290				

MARCHE HORS - COTE LES ENCHERES

VALEURS	NOMINAL	DERNIERE TRANSACTION		COURS		NOMBRE DE TITRES	INTERMEDIAIRE	DATE DE NEGOCIATION
		COURS	DATE	PROPOSE	PRATIQUE			
TRANSACTIONS REALISEES								
Sté Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonage - AL KHOUTAF	5	7.500	03-05-2007	7.800	7.800	20	MAC SA	12-06-2007
TRANSACTIONS PROGRAMMEES								
Sté Aghlabites de Boissons et Confiseries - SOBOCO	5	13.000	06-06-2007	13.000		15	BEST INVEST	14-06-2007
Sté Financière d'Investissement - SOFI SICAF	10			8.000		100	MAXJULA	15-06-2007
Sté de Transport et de Tourisme - AL DJAZIRA	5	7.000	02-04-2007	7.000		24	CCF	15-06-2007
Sté Industrielle Oléicole Sfaxienne - SIOS-ZITEX	10	22.000	03-05-2007	22.000		1 419	MAC SA	18-06-2007

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

OFFRE PUBLIQUE DE VENTE -OPV-
SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE ADWYA

Il est porté à la connaissance du public et des Intermédiaires en bourse que pour s'introduire au marché des titres de capital de la Cote de la Bourse, la Société ADWYA ouvre son capital social au public à hauteur de 30% par voie d'une Offre Publique de Vente -OPV- aux conditions ci-après :

I- ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE ADWYA A LA COTE DE LA BOURSE

La Bourse a donné en date du 28 mars 2007 son accord de principe pour l'admission des actions de la société ADWYA au marché des titres de capital de la Cote.

II- PRESENTATION DE LA SOCIETE :

Dénomination : ADWYA SA
Siège social : Route de la Marsa - GP 9 - Km14, BP 658 - 2070 - La Marsa
Forme juridique : Société anonyme
Date de constitution : 25 Juin 1983
Capital social : 10 000 000 dinars divisé en 10 000 000 actions de nominal 1 dinar entièrement libérées
Objet social : La société a pour objet la construction, l'équipement et l'exploitation d'une unité de production :

- *de produits pharmaceutiques à usage humain et vétérinaire;
- *de produits pharmaceutiques de tous produits de base ou annexes de réactifs;
- *de produits cosmétiques d'entretien et d'hygiène, toute étude y afférente;
- *l'achat, la vente, l'importation, l'exportation de tous ces produits;
- *la promotion médicale des produits y afférents.

La participation directe ou indirecte à toutes autres opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets précités par voie de création de titres ou droits sociaux, fusions, associations, participations ou autrement;

Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou à un objet similaire, annexe ou accessoire concourant à favoriser son développement.

III- MODALITES DE L'OFFRE:**I- Initiateurs :**

Les actionnaires qui vont céder une part de leur participation sont les suivants :

Actionnaires vendeurs	Nombre d'actions détenues	Nombres d'actions à céder *	% du capital à céder	% à céder de leurs participations
-Mr Tahar El Materi	4 372 845	1 965 480	19,65%	44,95%
-Mr Moncef El Materi	4 439 110	1 034 840	10,35%	23,31%
	8 811 955	3 000 320	30,00%	

* actions portant jouissance à partir du 1^{er} janvier 2006.

2- Période de validité de l'offre publique de vente

L'offre publique de vente sera ouverte au public du **05 juin 2007 au 13 juin 2007 inclus**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions de ADWYA portent jouissance à partir du **1^{er} janvier 2006**.

4- Prix de l'offre

2,550 dinars tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

5- Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération

MAC sa, intermédiaire en Bourse, sis au GREEN CENTER- BLOC C 2ème étage, Rue du Lac constance-Les Berges du Lac- est chargé de l'introduction et de la réalisation de la présente Offre Publique de Vente.

6- Intermédiaires en Bourse désignés pour recueillir les ordres d'achat

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir les ordres d'achat d'actions « ADWYA » exprimés dans le cadre de l'OPV.

7- Nombre de titres objet de l'OPV

Le nombre d'actions, objet de la présente OPV, représente près de **30%** du capital de la société, soit **3 000 320 actions**. Ces actions portent jouissance à partir du **1^{er} janvier 2006**. La date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2006 est fixée pour le **1^{er} juillet 2007**.

8- Modalité et délai de délivrance des titres

Trois catégories d'ordres d'achat peuvent être émises dans le cadre de la présente offre :

- Catégorie A : les ordres sont réservés aux non institutionnels (tunisien et étrangers), aux SICAF, aux SICAR et aux Caisses de retraites.
- Catégorie B : les ordres sont réservés aux OPCVM tunisiens;
- Catégorie C : les ordres sont réservés aux Banques tunisiennes, Assurances tunisiennes et institutionnels étrangers.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en bourse. Ces derniers doivent préciser obligatoirement, le numéro de l'ordre, l'identifiant du mandataire (pour les non Institutionnels), la date de dépôt, l'identité complète du donneur d'ordre d'achat, et la quantité de titres demandés.

L'identité complète du donneur d'ordre d'achat comprend:

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes: le nom, le prénom et le numéro de la carte d'identité nationale;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes, le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que le numéro de la carte d'identité du père ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes, la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la raison sociale ainsi que la nature et les références des documents présentés.
- Pour les institutionnels, la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce s'il y a lieu et pour les FCP l'identification du gestionnaire suivie de la dénomination du FCP ;

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépeuplement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être **inférieur à cinquante (50) actions ni supérieur à 0,5% du capital social soit 50 000 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 500 000 actions pour les institutionnels**. Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'offre.

Outre l'ordre qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre au maximum :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Les ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration dûment signé et légalisé;
- Un nombre d'ordres d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs en charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'extraits de naissance.

Tout acquéreur ne peut déposer d'ordre(s) d'achat qu'auprès d'un seul intermédiaire en bourse. En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier, par le temps sera accepté par la commission de dépeuplement.

En cas d'ordres multiples reproduits chez un même intermédiaire, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées ci-dessus. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présentés à des fins de contrôle.

9- Modalités de paiement du prix

Le règlement des ordres d'achat par les donneurs d'ordres se fait au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat. En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'OPV.

10- Transmission des demandes et centralisation

Les intermédiaires en bourse établissent, **par catégorie**, les états des ordres d'achat reçus de leurs clients indiquant le numéro de l'ordre, la date de dépôt de l'ordre d'achat, l'identité complète des donneurs d'ordres, **telle que précisée ci-dessus**, la quantité demandée par acquéreur, le nombre total de donneurs d'ordres; le nombre total de titres demandés par intermédiaire.

Les états des ordres d'achat doivent être accompagnés d'un support informatique (disquette ou CD) comportant les mêmes données.

Les modèles des états des ordres d'achat sont mis, par la Bourse, à la disposition des intermédiaires en bourse.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre le contenu de la disquette (ou le CD) et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Les intermédiaires en bourse devront transmettre à la BVMT, sous plis fermés, l'état des ordres d'achat et les supports informatiques au plus tard le **Vendredi 15 juin 2007 à 17 heures**.

La centralisation des ordres d'achat transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée par le bureau d'ordre de la Bourse sis au Centre Babel -Montplaisir. Un récépissé horodaté est remis à l'intermédiaire déposant. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la Bourse, en particulier les envois par fax.

11- Ouverture des plis et dépeuplement

Les états seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse, le **lundi 18 juin 2007**, à la Commission de dépeuplement composée de représentants du CMF, de l'AIB, de la BVMT et de MAC SA, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT. La commission procédera au dépeuplement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

12- Mode de répartition des titres

Les actions offertes seront réparties en trois catégories :

- 50% pour la catégorie A « les non institutionnels, les SICAF, les SICAR et les Caisses de retraites » soit 1 500 160 actions ;
- 33,33% pour la catégorie B « les OPCVM », soit 1 000 107 actions;
- 16,67% pour la catégorie C « les banques, assurances et institutionnels étrangers », soit 500 053 actions.

Le mode de répartition de ces actions se fera comme suit :

• Pour la **catégorie A**, les ordres d'achat seront satisfaits **également**, par palier, jusqu'à l'épuisement des titres mis en vente. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépeuplement ;

En cas d'excédent de titres offerts non demandé par la catégorie A, le reliquat sera affecté en priorité à la **catégorie B puis à la catégorie C** ;

• Pour la **catégorie B**, les ordres d'achat seront satisfaits **au prorata** sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépeuplement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandé par la catégorie B, le reliquat sera affecté en priorité à la **catégorie C puis à la catégorie A** ;

• Pour la **catégorie C**, les ordres d'achat seront satisfaits **au prorata** sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépeuplement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandé par la catégorie C, le reliquat sera affecté en priorité à la **catégorie B puis à la catégorie A**.

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

OFFRE PUBLIQUE DE VENTE -OPV- SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE ADWYA

(SUITE)

13- Déclaration des résultats

Dès la réalisation de l'opération de dépeuplement des ordres d'achat, le résultat de l'OPV fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre. En cas de suite positive, l'avis précitera par intermédiaire, le nombre de titres attribués, le nombre d'ordres retenus et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

14- Règlement des capitaux et livraison des titres

Les actions ADWYA sont prises en charge par la STICODEVAM depuis le 17 Mai 2007, sous le code ISIN TN0007250012. En cas de suite favorable donnée à l'offre, la Bourse communiquera le lendemain de la publication de l'avis de résultat à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Les opérations de règlement / livraison des titres seront assurées par la STICODEVAM.

Le registre des actionnaires sera tenu par MAC SA, intermédiaire en bourse.

15- Cotation des Actions ADWYA

En cas de suite favorable donnée à l'offre, l'introduction des 10 000 000 actions ADWYA se fera au marché des titres de capital de la Cote de la Bourse au cours de **2,550 DT** et sera annoncée sur le bulletin de la Bourse.

IV- ENGAGEMENTS DES INITIATEURS DE L'OFFRE

- **Contrat de liquidité**

Un contrat de liquidité, pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, est établi entre MAC SA intermédiaire en bourse et les initiateurs de l'offre portant sur un montant de 500 000 dinars.

- **Régulation du cours boursier**

Les actionnaires de la société ADWYA se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès des organes de délibération de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier. Le contrat de régulation sera confié à MAC sa intermédiaire en Bourse.

V- AVANTAGE FISCAL :

La réalisation de cette opération (placement de 30% du capital) permettra à la société de bénéficier d'un taux d'impôts sur les sociétés réduit à 20% pour une période de 5 ans à partir de la date de son introduction en bourse et ce, dans le cadre des dispositions de la loi n°99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier telles que complétées par les textes subséquents.

Un prospectus d'OPV et d'admission au Marché des titres de capital de la Cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 07-571 du 25 mai 2007, est mis à la disposition du public auprès de la société ADWYA, de l'intermédiaire introducteur MAC SA, de tous les autres intermédiaires en bourse et sur le site web de la Bourse www.bvmt.com.tn.

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE LA SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES - SOTRAPIL -

Suite au souci manifesté au cours de ces derniers jours et aux interrogations émises avec une insistance, particulièrement par les actionnaires dits « du flottant », et en vertu de l'article de la loi 94-117 (chapitre 2 relatif à l'obligation d'information du public) et de la loi 2005-96 relative au renforcement de la sécurité de transactions financières, le management de la SOTRAPIL apporte les éclaircissements suivants :

1. Confirme de nouveau ce qui a été communiqué auparavant concernant la réalisation du projet de pipeline multiproduits « Skhira-Msaken », et indique que l'Etat n'a cessé de réitérer sa volonté quant à l'exécution de ce projet majeur de la SOTRAPIL, garant de sa pérennité il est à souligner à ce propos qu'aussi bien les décisions de la tutelle concernant la configuration technique finale (et ce/a depuis Décembre dernier), que celles qui ont suivies concernant les orientations afférentes à son financement ont été officiellement arrêtées par les organes compétentes.

2. Annonce qu'un conseil d'administration sera appelé à se réunir avant la fin du mois de Juin courant en vue de finaliser tout ce qui a trait au côté procédural de l'augmentation de capital (par incorporation de réserves et par appel en numéraire). Une Assemblée générale extraordinaire sera convoquée pour statuer avant la mi-juillet sur les résolutions relatives à l'objet qui lui seront soumises en projet par le conseil d'administration.

COMMUNIQUE DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE - STB -

Complément d'analyse sur les résultats de la STB au 31-12-2006 :**Une évolution à la hausse des indicateurs d'activité de la banque**

Les indicateurs d'activité de la Société Tunisienne de Banque ont poursuivi en 2006 leur tendance haussière observée depuis 2005.

C'est ainsi que les dépôts de la clientèle ont progressé de 10,2% pour atteindre 3.057 MD alors que les créances brutes sur la clientèle se sont affermies de 6,7 % et ont totalisé 4.250 MD.

La STB clôture l'exercice 2006 avec une nette progression de son PNB de 27% atteignant plus de 182 MD. Cette performance résulte essentiellement de la hausse des revenus d'intérêt et des commissions qui ont augmenté les revenus de la banque à plus de 324 MD (soit le plus haut niveau du secteur), ce qui a permis de dégager un résultat brut d'exploitation de 79,8 MD, en hausse de 47,5%. Sur la base d'une charge de provisionnement de 56 MD et d'une plus-value de 2,4 MD contre respectivement 37,9 MD et 27 MD en 2005, le résultat net s'est élevé à 21,9 MD contre 36,2 MD une année auparavant. Ce résultat net aurait été beaucoup plus importante n'eût été l'effort de provisionnement remarquable déployé par la banque dans le cadre de sa politique prudentielle tendant à consolider ses assises financières afin de se rapprocher des normes et standards internationaux en matière de couverture des risques. D'ailleurs et abstraction faite de l'effet exceptionnel en 2005 de ces plus values, le résultat net s'établira en 2006 à 19,5 MD, en accroissement de plus de 100% par rapport à son niveau de 2005.

L'AGO de la banque se tiendra le 13 juin 2006 à 11h à l'hôtel ACROPOLE LES BERGES DU LAC ; il sera décidé une distribution de dividendes en 2006 de 8% soit 0,400 DT / action contre 6% en 2005 0,300 Dt / action.

COMMUNIQUE DE LA SOCIETE FRIGORIFIQUE ET BRASSERIE DE TUNIS - SFBT -

En date du 23/11/2006, la SFBT a informé ses actionnaires qu'une étude sur la restructuration des activités du groupe a été diligentée et pourrait aboutir à la création des sociétés spécialisées. Cette étude a abouti aux orientations ci-après :

- Limiter l'activité de la SFBT à la fabrication et la commercialisation de la bière;
- Regrouper les activités de boissons gazeuses, actuellement exercées directement par la SFBT, dans une nouvelle structure (filiale de la SFBT);
- Regrouper tout le portefeuille de la SFBT dans une holding;
- Introduire 10% de la holding en Bourse, dans le cadre de l'article 31 de la loi de finance pour la gestion 2007.

Cette restructuration permettra, si elle est approuvée après chiffrage par le conseil d'administration, de mettre fin à l'enchevêtrement des participations et d'améliorer la lecture des performances et des résultats des principales activités: bière, boissons gazeuses, eau minérale, lait, placements financiers.

SOCIETE REGIONALE DE TRANSPORT DU GOUVERNORAT DE NABEUL - SRTGN -

Les actionnaires de la Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire se rapportant à l'exercice 2006, qui se tiendra le **Judi 28 Juin 2007 à 10h00** du matin, au siège social de la société et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2006 ;
- 2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2006 ;
- 3- Approbation des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2006 ;
- 4- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2006 ;
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2006 ;
- 6- Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2007-2008-2009 ;
- 7- Ratification de la nomination d'un nouvel Administrateur suite à une vacance ;
- 8- Questions diverses.

Les actionnaires peuvent assister personnellement aux travaux de l'Assemblée ou se faire représenter par tout autre actionnaire moyennant un pouvoir qui doit être déposé auprès du service juridique (au siège social de la société) avant la date de la tenue de l'assemblée.

Les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société (service juridique) durant le délai légal.

SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE - STS -

Les actionnaires de la Société Tunisienne du Sucre sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 2006 qui se tiendra le **Judi 28 Juin 2007 à 11 H** au siège de la Société, Avenue Tahar Haddad, route de Tabarka - Béja, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport d'activité du conseil d'Administration sur l'exercice 2006 ;
- Lecture et approbation des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2006 ;
- Approbation du rapport d'activité du conseil d'administration et des états Financiers relatifs à l'exercice 2006 ;
- Quitus aux membres du Conseil d'administration ;
- Affectation des Résultats de l'exercice 2006 ;
- Renouvellement des mandats de 6 administrateurs.

Les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société à Béja.